

« confession, la faveur de pouvoir gagner toutes les indulgences
« même sans faire la confession qui par ailleurs serait nécessaire
« pour les gagner. Sans toutefois rien innover au sujet des indul-
« gences du Jubilé, soit ordinaire, soit extraordinaire, ni des
« autres indulgences concédées à l'instar du Jubilé, pour le gain
« desquelles la confession, aussi bien que les autres œuvres
« imposées, doit être faite dans le temps prescrit. »

Et maintenant, à tous les fidèles qui, en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, ont coutume de communier chaque jour, quand bien même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois par semaine, le T. S. P. Pie X accorde de pouvoir jouir de l'indult de Clément XIII, sans être obligés à faire cette confession hebdomadaire qui, par ailleurs, serait nécessaire pour gagner les indulgences se présentant pendant cet intervalle. Sa Sainteté a daigné déclarer que cette faveur serait valable à l'avenir. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, le 14 février 1906.

†

A. CARD. TRIPEPI, *Préf.*

Place du sceau.

D. PANICI, *arch. de Laodicée, secrétaire.*

La bonne parole

— o —

Il en est de la parole humaine comme de la poignée de grains que jette en terre « le geste auguste du semeur ». Ils ne lèvent pas tous et il en faut semer beaucoup pour qu'il en germe quelques-uns. Semons et répandons aussi les idées que nous croyons justes. Si les effets s'en font attendre, ne nous décourageons pas pour cela ! L'effort utile et vraiment fécond n'est pas l'effort d'un jour, l'effort bruyant, mais l'effort lent, l'effort patient et soutenu, l'effort quotidien.

BRUNETIÈRE.

Considérations sur l'Encyclique aux Français

PAR MGR TOUCHET, ÉVÊQUE D'ORLÉANS

— o —

Cette encyclique est la protestation de la conscience catholique contre la loi.